
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 16 janvier 2018, à la salle de Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, à compter de 18 h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Alphée Moreau
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivet
Monsieur le conseiller Gilles Bastien
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Monsieur le conseiller Raymond Morin
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Madame la conseillère Carole Robert
Madame la conseillère Francine Fortin
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac Ste-Marie
Low
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, greffière et directrice générale adjointe.

Des journalistes sont également présents ainsi que quelques citoyens.

Ouverture de la séance par la préfète

Madame la Préfète déclare la séance ouverte à 18 h et aborde ensuite l'ordre du jour.

2018-R-AG001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 16 janvier 2018

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Retrait du point 0.3 (adopté à une séance antérieure);
- Modification au point 600-1 : Octroi de financement – Rallye Perce-Neige (édition 2018);
- Ajout du point 900-1 : Persévérance scolaire.

ADOPTÉE

2018-R-AG002

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 12 décembre 2017

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Information – Séance ordinaire du conseil de la MRC du 20 février 2018 reportée au 23 février 2018

Madame la préfète informe les membres du Conseil que la séance ordinaire du Conseil prévue le 20 février prochain est reportée au 23 février 2018.

Note au procès-verbal – Dépôt du rapport d'activités de la préfète – Période du 13 décembre 2017 au 16 janvier 2018

Madame la préfète mentionne qu'elle déposera son rapport d'activités au en février prochain.

2018-R-AG003

Budget des Territoires non organisés (TNO) de la MRCVG – Adoption pour l'exercice financier 2018

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le budget des territoires non organisés pour l'exercice financier 2018, comportant des dépenses d'un montant de 552 920 \$, des revenus de 552 920 \$ ainsi que d'autres activités financières et affectations d'une somme de 0 \$ le tout, tel que détaillé au document budgétaire 2018 pour les territoires non organisés réputés annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2018-R-AG004

Budget des Territoires non organisés (TNO) de la MRCVG – Taux de taxation 2018

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a, par sa résolution numéro 2018-R-AG003, adopté les prévisions budgétaires des territoires non organisés pour l'exercice financier 2018;

Considérant que le règlement numéro 83-04 autorise le Conseil à déterminer pour ces territoires le taux annuel de la taxe foncière par voie de résolution.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau fixe pour l'année 2018, pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau le taux général de la taxe foncière à 0,8728 \$ du 100 \$ d'évaluation foncière afin de couvrir les dépenses ordinaires prévues au budget.

ADOPTÉE

2018-R-AG005

Autorisation à la direction générale – Demande de subvention dans le cadre du programme d'Emploi d'été Canada

Considérant que Service Canada accorde, par l'entremise du programme Emplois d'été Canada, du financement pour aider notamment les employeurs du secteur public à créer des pour les étudiants de 15 à 30 ans;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite soumettre sa candidature pour l'obtention de projets dans le cadre de ce programme, pour l'été 2018.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu de présenter la candidature de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, dans le cadre de l'initiative Emploi d'été Canada de Service Canada, dans le but de recevoir l'aide financière pour l'embauche d'étudiants à l'été 2018.

Il est également résolu d'autoriser madame Lynn Kearney, directrice générale à présenter et signer pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau toutes documentations et/ou demandes afférentes à la présentation de la candidature de la municipalité régionale de comté et à procéder à l'embauche des étudiants admissibles au Programme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2018-R-AG006

Octroi de mandat à Me Nerio De Candido – Suivi de dossier

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau octroie un mandat à Me Nerio De Candido afin de représenter la MRC pour le suivi d'un dossier en aménagement du territoire.

ADOPTÉE

Modifiée par
2019-R-AG040
Le 19 février 2019

Modifiée par
2020-R-AG037
Le 17 février 2020

Modifiée par
2020-R-AG190
18 août 2020

Considérant que les élections municipales du 5 novembre 2017 ont sensiblement modifié la composition du conseil de la MRC;

Considérant qu'il y a lieu de former à nouveau les comités consultatifs de la MRC;

Considérant que la préfète et le préfet suppléant ont soumis à l'attention du comité plénier un projet initial à cet effet, suite aux intérêts manifestés par les membres du Conseil pour siéger aux différents comités de la MRC;

Considérant que les présidents de chacun des comités sont également nommés par la présente résolution;

Considérant qu'après une période d'échanges, d'ajustements et de propositions d'accommodements, le comité plénier recommande de façon consensuelle, à la suite de sa séance tenue le 10 janvier 2018, une proposition qui retient les éléments principaux de celle déposée par la préfète et le préfet suppléant.

En conséquence, monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu :

1. que la résolution n° 2014-R-AG003 et toutes les résolutions antérieures et postérieures à la présente et portant sur la configuration et la formation des comités visés ici soient rescindées et dorénavant sans effet;
2. que la préfète élue au suffrage universel, Mme Chantal Lamarche, soit membre d'office de tous les comités formés par le Conseil en vertu de la présente et soit membre d'office de tout autre comité formé de temps à autre par le conseil;
3. que le **comité de l'Administration générale** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de fonctionnement du conseil, d'application de la loi, de gestion financière et administrative, de greffe, d'évaluation, de gestion du personnel et autres :
 - Monsieur le conseiller Laurent Fortin;
 - Monsieur le conseiller Neil Gagnon;
 - Monsieur le conseiller Gary Lachapelle;
 - Madame la conseillère Francine Fortin;
 - Monsieur le conseiller Alain Fortin;
 - Monsieur le conseiller Réal Rochon.

Présidente : Madame la préfète Chantal Lamarche
Substitut : Monsieur le conseiller Roch Carpentier.

4. que le **comité de Sécurité publique, protection policière** soit formé des membres suivants du conseil et de membres délégués par la Sûreté du Québec conformément aux actes afférents et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de protection policière :
 - Monsieur le président Ronald Cross;
 - Monsieur le conseiller Laurent Fortin;
 - Monsieur le conseiller Neil Gagnon;
 - Monsieur le conseiller Gaétan Guindon;
 - Madame la conseillère Jocelyne Lyrette;
 - Monsieur le conseiller Réal Rochon.

Substitut : Monsieur le conseiller Gary Lachapelle.

5. que le **comité de Sécurité publique, sécurité incendie** soit formé des membres suivants du conseil et de membres délégués selon les résolutions 2015-R-AG430 et 2017-R-AG058 en poste ou à nommer ultérieurement et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de protection contre les incendies :
 - Monsieur le président Laurent Fortin;
 - Monsieur le conseiller Alphée Moreau;
 - Monsieur le conseiller Nicolas Malette;
 - Monsieur le conseiller Robert Bergeron;
 - Madame la conseillère Carole Robert;
 - Monsieur le conseiller Ronald Cross;
 - Monsieur le conseiller Alain Fortin.

Substitut : Monsieur le conseiller Réal Rochon.

6. que le **comité de l'Environnement** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative au traitement des eaux usées, à la gestion des matières résiduelles, à la gestion des cours d'eau, à la protection de l'environnement et à toute autre question d'hygiène du milieu :

- Monsieur le président Alain Fortin;
- Monsieur le conseiller Laurent Fortin;
- Madame la conseillère Julie Jolivet;
- Monsieur le conseiller Robert Bergeron;
- Monsieur le conseiller Ronald Cross;
- Monsieur le conseiller Roch Carpentier.

Substitut : Monsieur le conseiller Nicolas Malette.

7. que le **comité de l'Aménagement et du Développement** soit formé de la totalité des membres du Conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme, au zonage ainsi qu'à la promotion et au développement économique des industries, des commerces et du tourisme. Monsieur le conseiller Gaétan Guindon agira à titre de président du comité.

8. que le **Comité consultatif agricole** soit formé des membres suivants du conseil et des membres délégués par une organisation de producteurs agricoles reconnue aux fins présentes à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de protection du territoire et des activités agricoles :

-
- Monsieur le président Gilles Bastien;
- Monsieur le conseiller Alphée Moreau;
- Madame la conseillère Julie Jolivet;
- Monsieur le conseiller Robert Bergeron;
- Monsieur le conseiller Gary Lachapelle;
- Madame la conseillère Carole Robert.

Substitut : Monsieur le conseiller Alain Fortin.

9. que le **Comité multiressources** soit formé des membres suivants du conseil et de membres nommés conformément à l'article 3.2 de l'Entente spécifique en vigueur entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Conférence régionale des Élus de l'Outaouais et en application des articles 14.11 à 14.16 du Code municipal et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative à la gestion, par la MRC, des terres du domaine de l'État identifiées à ladite convention :

- Madame la présidente Julie Jolivet;
- Monsieur le conseiller Nicolas Malette;
- Monsieur le conseiller Raymond Morin;
- Monsieur le conseiller Roch Carpentier.

Substitut : Monsieur le conseiller Gary Lachapelle.

10. que le **comité des Relations autochtones** soit formé des membres suivants du conseil et des membres délégués des conseils de bande et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative aux Relations autochtones :

- Monsieur le conseiller Alphée Moreau;
- Monsieur le conseiller Nicolas Malette;
- Monsieur le conseiller Raymond Morin;
- Madame la conseillère Francine Fortin;
- Monsieur le conseiller Alain Fortin.

Présidente : Madame la préfète Chantal Lamarche

Substitut : Monsieur le conseiller Ronald Cross.

11. que le **comité ad hoc budget** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative au conseil relativement aux frais de déplacement, aux frais immobiliers et aux frais informatiques:

- Monsieur le conseiller Laurent Fortin;
- Monsieur le conseiller Gilles Bastien;
- Monsieur le conseiller Gaétan Guindon;
- Madame la conseillère Jocelyne Lyrette;
- Monsieur le conseiller Ronald Cross;

- Monsieur le conseiller Alain Fortin.

Présidente : Madame la préfète Chantal Lamarche

12. que les comités reconfigurés, reformés et mandatés par la présente succèdent à toutes fins aux comités institués par la résolution 2014-R-AG003 et les résolutions portant sur le même objet ci-haut rescindées ou en vertu d'autres dispositions spécifiques ci-haut citées;
13. que le règlement 2015-282 et ses modifications ultérieures prévoyant une rémunération additionnelle pour participation aux séances des comités s'appliquent de la même manière aux comités reconfigurés, reformés et mandatés par la présente;
14. que soit institué le mécanisme suivant de substitution en cas d'impossibilité pour un membre d'un comité visé par la présente d'assister à l'une de ses séances. Sur annonce préalable d'un membre faite au président d'un tel comité à l'effet qu'il ne pourra assister à une séance convoquée par ou pour lui, le président communique ou fait communiquer avec le substitut concerné identifié à la présente, ou celui nommé de temps à autre par résolution du conseil, pour l'inviter à y siéger avec toutes les prérogatives d'un membre de plein droit. Le substitut qui assiste à la séance reçoit alors la rémunération additionnelle prévue par règlement en lieu et place du membre absent.

ADOPTÉE

2018-R-AG008

Désignation de madame la préfète Chantal Lamarche à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que madame la préfète Chantal Lamarche soit désignée à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova et qu'à titre de substitut, soit désigné, monsieur le conseiller Alain Fortin.

ADOPTÉE

2018-R-AG009

Désignation de monsieur le conseiller Nicolas Malette et de madame Lynn Kearney, directrice générale, à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de Connexion Fibre Picanoc inc.

**Modifiée par
2021-R-AG041
Le 16 février 2021**

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Nicolas Malette et que madame Lynn Kearney, directrice générale soient désignés à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de Connexion Fibre Picanoc inc.

ADOPTÉE

2018-R-AG010

Désignation de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que les conseillers suivants soient désignés au titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau :

- Monsieur le conseiller Alphée Moreau
- Madame la conseillère Francine Fortin

Il est de plus résolu de nommer monsieur le conseiller Roch Carpentier à titre de substitut.

ADOPTÉE

2018-R-AG011

Désignation de monsieur le conseiller Gaétan Guindon au sein du Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Gaétan Guindon soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI).

ADOPTÉE

2018-R-AG012	Désignation de madame la conseillère Jocelyne Lyrette au titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de l'organisme Aire faunique communautaire du Réservoir Baskatong (AFC)
	Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que madame la conseillère Jocelyne Lyrette soit désignée à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de l'organisme Aire faunique communautaire du Réservoir Baskatong (AFC) et qu'à titre de substitut, soit désigné, monsieur le conseiller Alain Fortin.
	ADOPTÉE
2018-R-AG013	Désignation de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au conseil d'administration du Guichet unique des transports adapté et collectif (GUTAC) de la Vallée-de-la-Gatineau
	Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que messieurs les conseillers Neil Gagnon, Réal Rochon, Gary Lachapelle ainsi que madame la conseillère Carole Robert soient désignés au titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au conseil d'administration du Guichet unique des transports adapté et collectif (GUTAC) de la Vallée-de-la-Gatineau.
	ADOPTÉE
2018-R-AG014	Désignation de monsieur Robert Coulombe au sein du conseil d'administration de l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (ATINO)
	Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que monsieur Robert Coulombe poursuive son mandat à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au conseil d'administration de l'ATINO.
	ADOPTÉE
2018-R-AG015	Poursuite de mandat – Désignation de monsieur le conseiller Laurent Fortin au sein du conseil d'administration de Tricentris
	Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Laurent Fortin poursuive son mandat au titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au Conseil d'administration de Tricentris.
	ADOPTÉE
2018-R-AG016	Désignation d'un représentant de la MRC au sein de la Société d'aménagement et de gestion environnementale du bassin versant du lac des Trente-et-un-milles (SAGE 31 milles)
Modifiée par 2019-R-AG041 Le 19 février 2019	Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu de nommer monsieur le conseiller Gilles Bastien à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la SAGE 31 milles et qu'à titre de substitut, soit désigné, monsieur le conseiller Raymond Morin.
	ADOPTÉE
2018-R-AG017	Désignation de monsieur Gilles Bastien au sein du conseil d'administration du Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais (PERO)
	Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu de nommer monsieur le conseiller Gilles Bastien à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au conseil d'administration du Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais (PERO) et qu'à titre de substitut, soit désigné, monsieur le conseiller Réal Rochon.
	ADOPTÉE
2018-R-AG018	Désignation de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau
	Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que madame la préfète Chantal Lamarche, monsieur le conseiller Gaétan Guindon ainsi que monsieur Marc Cloutier, directeur du développement

économique, soient désignés à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

2018-R-AG019

Désignation de monsieur le conseiller Gaétan Guindon à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO)

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Gaétan Guindon soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Table régionale de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO).

ADOPTÉE

2018-R-AG020

Désignation de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Alain Fortin soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO).

ADOPTÉE

2018-R-AG021

Abrogée par la
résolution 2018-R-
AG057 le 2018-02-23

Désignation de madame la préfète Chantal Lamarche à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à la Coopérative d'informatique municipale (CIM)

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que madame la préfète Chantal Lamarche soit désignée à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à la Coopérative d'informatique municipale (CIM).

ADOPTÉE

2018-R-AG022

Désignation de madame la préfète Chantal Lamarche à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de la SEPAQ, Réserve faunique La Vérendrye, section Outaouais

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que madame la préfète Chantal Lamarche soit désignée à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de la SEPAQ, Réserve faunique La Vérendrye, section Outaouais et qu'à titre de substitut, soit désigné, monsieur le conseiller Alain Fortin.

ADOPTÉE

2018-R-AG023

Désignation de madame la conseillère Julie Jolivette à titre d'élue responsable des questions familiales et du dossier aîné pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, dans le cadre des démarches PFM-MADA

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que madame la conseillère Julie Jolivette soit désignée à titre d'élue responsable des questions familiales et du dossier aîné pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, dans le cadre des démarches PFM-MADA et qu'à titre de substitut, soit désigné, madame la conseillère Jocelyne Lyrette.

ADOPTÉE

2018-R-AG024

Modifiée par la
résolution 2018-R-
AG056 le 2018-02-23

Désignation de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du comité Multiressources de la municipalité de Cayamant

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu de désigner messieurs les conseillers Nicolas Malette, Robert Bergeron, Roch Carpentier, de madame la conseillère Julie Jolivette ainsi que monsieur Dominic Lauzon, directeur du service des TPI à titre de représentants au sein du comité Multiressources de la municipalité de Cayamant.

ADOPTÉE

2018-R-AG025

Désignation d'un représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de l'Agence des forêts privées de l'Outaouais

Modifiée par
2021-R-AG087
Le 16 mars 2021

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que soit désignée monsieur le conseiller Roch Carpentier à titre de représentant au sein de l'Agence des forêts privées de l'Outaouais.

ADOPTÉE

2018-R-AG026

Désignation de madame la préfète Chantal Lamarche à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de l'observatoire du développement en Outaouais (ODO)

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que madame la préfète Chantal Lamarche soit désignée à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de l'observatoire du développement en Outaouais (ODO) et qu'à titre de substitut, soit désigné, monsieur le conseiller Alain Fortin.

ADOPTÉE

2018-R-AG027

Demande de représentation de la MRC au sein du conseil d'administration du Parc régional des 31 Milles

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC demande que la MRC puisse être représentée au sein du conseil d'administration du Parc régional des 31 Milles et qu'advenant une réponse positive à cette demande, que madame la préfète Chantal Lamarche soit désignée à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration du Parc régional des 31 Milles et qu'à titre de substitut, soit désigné, monsieur le conseiller Alain Fortin.

ADOPTÉE

2018-R-AG028

Désignation d'un représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du comité Pédiatrie sociale

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que madame la conseillère Jocelyne Lyrette soit désignée à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du comité Pédiatrie sociale.

ADOPTÉE

2018-R-AG029

Désignation d'un représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration du Carrefour Jeunesse emploi

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que soit désignée monsieur le conseiller Robert Bergeron à titre de représentant au sein du conseil d'administration du Carrefour Jeunesse emploi.

ADOPTÉE

2018-R-AG030

Nomination au sein du comité administratif de la MRCVG – Règlement 2015-280 « Concernant la création et la délégation de certaines compétences au comité administratif de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »

Considérant l'adoption du règlement 2015-280 « Concernant la création et la délégation de certaines compétences au comité administratif de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »;

Considérant l'article 5 de ce règlement qui prévoit qu'outre le préfet et le préfet suppléant, ce comité doit être formé de deux membres du Conseil, nommés par résolution pour un mandat de deux ans;

Considérant la recommandation formulée par les membres du Conseil à l'occasion du comité Plénier tenu le 10 janvier 2018, pour la nomination de madame la conseillère Francine Fortin et de monsieur le conseiller Gaétan Guindon au sein de ce comité.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu de nommer madame la conseillère Francine Fortin ainsi que monsieur le conseiller Gaétan Guindon comme membres du comité administratif de la MRCVG, conformément à l'article 5 du règlement 2015-280, pour un mandat de deux ans, à compter du 1^{er} février 2018.

ADOPTÉE

Demande au gouvernement provincial – Inspection et rinçage obligatoires des bateaux

Considérant que pour le gouvernement du Québec s'est doté, en 2002, d'une première politique de l'eau afin d'assurer la protection de cette ressource unique, de gérer l'eau dans une perspective de développement durable et de s'assurer de mieux protéger la santé publique et celle des écosystèmes;

Considérant que cette politique présente des mesures et des engagements gouvernementaux destinés à, notamment, protéger la qualité de l'eau ainsi que les écosystèmes aquatiques et favoriser les activités récréotouristiques liées à l'eau;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau compte plus de 3200 lacs et rivières sur son territoire et que les activités nautiques représentent donc une activité économique importante, d'où la volonté de mettre en place des mesures complémentaires à la politique de l'eau pour protéger cette richesse naturelle;

Considérant que le transport des bateaux de lacs en lacs serait une des causes premières de la propagation d'espèces exotiques envahissantes;

Considérant que des municipalités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ont adopté une réglementation afin de rendre obligatoire le rinçage des bateaux préalable à l'utilisation de ces embarcations nautiques sur certains plans d'eau;

Considérant que de tels règlements ont été adoptés afin de mettre en place des éléments permettant aux municipalités de lutter contre la pollution des cours d'eau et contre l'introduction possible d'espèces étrangères;

Considérant que l'application de cette réglementation s'avère difficile considérant les ressources humaines et matérielles disponibles dans les municipalités;

Considérant que certains ministères possèdent l'expertise et l'équipement nécessaire à l'application d'une telle réglementation;

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ont déjà des programmes en place relatifs à la protection des cours d'eau et des espèces y habitant;

Considérant qu'une réglementation relative au rinçage obligatoire des embarcations nautiques pourrait être complémentaire à certaines vérifications effectuées sur les plans d'eau par des employés de ces ministères, notamment par les agents de protection de la faune;

Considérant qu'il pourrait être opportun pour le gouvernement d'étudier la possibilité de mettre en place une réglementation provinciale pour rendre obligatoires l'inspection et le rinçage des embarcations nautiques, afin de protéger la qualité des cours d'eau;

Considérant la recommandation des membres du Conseil à l'occasion de la rencontre de Comité plénier tenue le 10 janvier 2018 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu à l'unanimité par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander au gouvernement du Québec de mettre en place une réglementation afin de rendre obligatoire l'inspection et le rinçage des embarcations nautiques. Il est également résolu de faire parvenir copie de la présente résolution au MFFP, au MDDELCC, à Mme Stéphanie Vallée, députée de Gatineau et ministre responsable de la région de l'Outaouais et ministre de la Justice, ainsi qu'aux municipalités locales de la MRCVG et aux MRC du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Octroi de financement – Loisir Sport Outaouais – Création d'un portail Plein air Outaouais – Financement de projets structurants – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

Considérant l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* (FDT) intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit que la MRC doit adopter et maintenir à jour une *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, laquelle a été dûment adoptée par le Conseil de la MRC le 15 septembre 2015 (2015-R-AG297) et modifiée le 19 septembre 2017 (2017-R-AG287);

Considérant que dans le cadre de cette Politique, un projet a été soumis à l'étude du service de Développement économique de la MRC;

Considérant l'analyse du projet soumis, conformément aux conditions prévues à la Politique et des sommes disponibles via le FDT;

Considérant la recommandation des membres du Conseil à l'occasion de la rencontre de Comité plénier tenue le 10 janvier 2018 dans ce dossier.

En conséquence, madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise le versement d'une aide financière de 5 000 \$ au projet « Création d'un portail Plein-air Outaouais » présenté par Loisir Sport Outaouais, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et en vertu des sommes disponibles via le Fonds de développement des territoires, sous réserve de certaines conditions recommandées par le service de Développement économique de la MRC.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Enregistrement des séances du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Madame la préfète informe les membres du Conseil qu'à partir de février, les séances ordinaires et extraordinaires du Conseil seront enregistrées.

2018-R-AG033

Adoption – Règlement 2018-323 « Concernant le Code d'éthique et de déontologie applicable à la préfète de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et abrogeant les règlements numéro 2011-225 et 2016-295 relatifs aux mêmes objets »

Considérant que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, imposait aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable à leurs élus respectifs;

Considérant que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté un tel code, conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, par règlement, applicable à son préfet élu au suffrage universel;

Considérant que suite à la sanction de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique modifiant la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale par l'insertion de l'article 7.1, le Code d'éthique et de déontologie applicable au préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a été modifié;

Considérant l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale qui prévoit que toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

Considérant la présentation d'un projet de règlement visant à remplacer le Code d'éthique et de déontologie applicable au préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à la séance ordinaire du Conseil de la MRCVG tenue le 12 décembre 2017;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 12 décembre 2017 par madame la préfète Chantal Lamarche, accompagné d'une demande de dispense de lecture;

Considérant qu'une copie du règlement 2018-323 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 12 décembre 2017, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

En conséquence, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau adopte le règlement 2018-323 tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-R-AG034

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 13 décembre 2017 au 16 janvier 2018

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 13 décembre 2017 au 16 janvier 2018, totalisant un montant de 159 336,88 \$.

ADOPTÉE

2018-R-AG035

Prélèvements bancaires – MRC – Période du 13 décembre 2017 au 16 janvier 2018

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu d’adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 13 décembre 2017 au 16 janvier 2018, totalisant un montant de 273 416,95 \$.

ADOPTÉE

2018-R-AG036

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 16 janvier 2018

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d’adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 16 janvier 2018 totalisant un montant de 204 754,61 \$.

ADOPTÉE

2018-R-AG037

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la TNO au 16 janvier 2018

Monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d’adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 16 janvier 2018 totalisant un montant de 270,00 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée, Lynn Kearney, directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu’il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d’autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Lynn Kearney,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2018-R-AG038

Autorisation de signature – Résolution relative aux services bancaires – Banque Royale du Canada

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-la-Gatineau d’adopter la « Résolution relative aux services bancaires » requise par la Banque Royale du Canada et d’autoriser Mme Chantal Lamarche, préfète, ainsi que Mme Lynn Kearney, directrice générale/secrétaire trésorière, à signer cette résolution ainsi que tout document s’y rattachant, pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

2018-R-AG039

Services d’évaluation foncière municipale – Octroi de contrat pour l’année 2018

Considérant l’échéance du contrat relatif à des services professionnels externes en évaluation municipale;

Considérant la modernisation en cours au service de l’évaluation de la MRC et les besoins du service d’évaluation;

Considérant que la MRC a lancé une recherche de prix (contrat 171218) pour un contrat de services professionnels en évaluation foncière, pour un contrat de 12 mois (échéance au 31 décembre 2018);

Considérant que suite à l’ouverture des soumissions, le 15 janvier 2018, la MRC a reçu une offre dans le cadre de cette recherche de prix;

Considérant que la soumission conforme la plus basse s’est avérée celle de 9 838 694 Canada inc.;

Considérant la recommandation de la direction générale pour l'octroi du contrat 171218, suite à l'analyse des soumissions.

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau octroi le contrat 171218 de services professionnels externes en évaluation municipale à 9 838 694 Canada inc., au montant soumis final de 60 000 \$ avant les taxes et excluant le suivi des dossiers au TAQ et des dossiers 2019, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Dépôt – Procès-verbal de correction – Correction de la résolution 2017-R-AG346 – Article 202.1 du Code municipal

Dépôt, conformément à l'article 202.1 du Code municipal, du procès-verbal d'une correction effectuée à la résolution 2017-R-AG346 et dépôt d'une copie de cette résolution modifiée en conséquence.

2018-R-AG040

Demande au Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – Traitement de la matière organique

Considérant l'objectif intermédiaire de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* de recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;

Considérant la stratégie du *Plan d'action 2011-2015* de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* de bannir l'élimination de la matière organique putrescible d'ici 2020;

Considérant l'orientation 3 du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 (PGMR) de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG): « Établir un système efficace de recyclage de la matière organique »;

Considérant les actions 3A) et 3B) du PGMR qui ciblent des études de pré faisabilité du compostage au Centre de traitement des boues de fosses septiques des matières organiques A) issus des centres urbains et B) issus de l'ensemble des résidences de la MRCVG;

Considérant les études préliminaires concluantes en ce sens réalisées par le Service de l'Hygiène du milieu – Environnement, dont les résultats ont été présentés au comité plénier du conseil de la MRCVG le 16 mai 2017;

Considérant le potentiel du Centre de traitement des boues de fosses septiques, moyennant des travaux d'agrandissement, à desservir l'ensemble des municipalités locales de la MRCVG et de desservir des municipalités à l'extérieur de son territoire, notamment situées dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRCCO);

Considérant la nécessité de valider les études préliminaires internes par une firme externe spécialisée, afin de fournir aux décideurs locaux des résultats vérifiés et de première qualité;

Considérant que plusieurs firmes possèdent l'expertise nécessaire à la réalisation de ces vérifications et qu'un contrat pourrait être octroyé en ce sens;

Considérant l'annonce du Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Considérant que les objectifs recherchés par l'étude du potentiel du Centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRCVG cadrent dans les objectifs du programme d'aide du MAMOT;

Considérant qu'aux fins d'admissibilité au programme d'aide du MAMOT, une résolution du Conseil de la MRCVG est requise en l'identifiant comme entité responsable du projet et afin d'accepter le mandat d'inclure la matière organique résidentielle d'une autre entité municipale dans son étude;

Considérant la collaboration en amorcée en ce sens entre la MRCVG et la MRCCO.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'autoriser le service de l'Hygiène du milieu-Environnement de la MRCVG à présenter une demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre d'un projet d'étude portant sur le potentiel du Centre de traitement des boues de fosses septiques à recevoir et traiter de la matière organique résidentielle en provenance de son territoire et de celui de la MRCCO;
- D'autoriser la MRCVG à être responsable de ce projet d'étude;
- D'autoriser la directrice générale de la MRCVG, Mme Lynn Kearney, à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière auprès du MAMOT.

ADOPTÉE

2018-R-AG041

Demande au Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – Projet de démonstration des bénéfices liés à un appel d'offres regroupé (Collectes regroupées)

Considérant l'objectif d'optimiser les collectes de porte en porte de matières résiduelles;

Considérant le mandat confié au Service de l'Hygiène du milieu par le Comité sur l'environnement et par les municipalités de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Délégé et Aumond en vue de regrouper les collectes;

Considérant l'action 25 du PGMR qui vise à éclairer les options de regroupements de services municipaux ou de délégation de compétence des collectes à la MRCVG;

Considérant l'entente convenue avec Éco Entreprises Québec à cette fin;

Considérant que les buts visés cadrent avec le programme d'Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du MAMOT.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'autoriser le service de l'Hygiène du milieu-Environnement de la MRCVG à présenter une demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre d'un projet d'étude portant sur le potentiel de regroupement des services de collectes municipales de matières résiduelles;
- D'autoriser la MRCVG à être responsable de ce projet d'étude;
- D'autoriser la directrice générale de la MRCVG, Mme Lynn Kearney, à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière auprès du MAMOT.

ADOPTÉE

2018-R-AG042

Octroi de financement – Rallye Perce-Neige (édition 2018)

Considérant la demande de financement présentée par les organisateurs du Rallye Perce-Neige pour l'édition 2018 de cet événement;

Considérant que la contribution financière demandée, telle que déposée, est inadmissible dans le fonds des projets structurants;

Considérant les retombées régionales, provinciales et internationales de cet événement dans la Vallée-de-la-Gatineau, auquel participent de nombreux amateurs de courses automobiles;

Considérant l'implication de nombreux bénévoles de la région dans l'organisation de cet événement afin de le maintenir dans la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que les rencontres et échanges entre la préfète et les organisateurs ont mené à des engagements clairs quant aux suites à donner pour structurer l'événement en 2018;

Considérant que la tenue de l'événement ne peut se faire sans appui financier de la MRC et les retombées incontournables pour la région dudit événement.

En conséquence monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d'octroyer l'aide financière de 15 000 \$ demandée, conditionnellement à ce que :

- Un comité local soit rapidement créé suite à la tenue de l'édition 2018 afin de mettre en place une structure et des actions nécessaires au maintien du Rallye Perce-Neige;
- La MRC soit membre de ce comité, à titre de partenaire;
- La contribution de 15 000 \$ accordée soit non récurrente (10 000 \$ fonds appui milieux ruraux et 5 000 \$ fonds événementiel).

ADOPTÉE

2018-R-AG043

Programme de subvention en sécurité alimentaire – Rôle de répondant et de fiduciaire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau (TDSVG)

Considérant que la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau est une table de concertation et non un organisme légalement constitué;

Considérant que le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) rend disponible un financement priorisant les projets visant l'autonomie alimentaire orientés vers le développement des communautés et le développement social dont les activités favoriseront la solidarité et l'amélioration des conditions de vie sur les plans social, économique et environnemental;

Considérant l'important processus de mobilisation et de concertation bien ancré au sein de la TDSVG visant la lutte aux inégalités sociales;

Considérant l'importance d'avoir un filet de sécurité fort pour la population vulnérable du territoire;

Considérant que les membres de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau désignent la MRC Vallée-de-la-Gatineau comme répondant et fiduciaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu

- Que la MRC Vallée-de-la-Gatineau occupe le rôle d'organisme fiduciaire-répondant pour la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau, et ce, conformément à la décision de l'ensemble des partenaires de cette dernière;
- Que la MRC Vallée-de-la-Gatineau appuie la signature de l'entente spécifique liée à la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau;
- Que la MRC nomme Mme Lynn Kearney, directrice générale, et Mme Chantal Lamarche, préfète, à titre de signataire de l'entente spécifique.

ADOPTÉE

2018-R-AG044

Fonds de soutien au développement des communautés (volet concertation) – Rôle de répondant et de fiduciaire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau (TDSVG)

Considérant que la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau est une table de concertation et non un organisme légalement constitué;

Considérant que le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) rend disponible un financement destiné à la coordination d'une concertation œuvrant sur les déterminants sociaux de la santé et la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2017-2018 via le Fonds de soutien au développement des communautés (FSDC) – volet concertation;

Considérant l'importance de préserver la mobilisation, la concertation et la collaboration des acteurs du milieu qui mettent à profit les savoirs, le vouloir ainsi que les pouvoirs de notre communauté

Considérant que les membres de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau désignent la MRC Vallée-de-la-Gatineau comme répondant et fiduciaire pour le projet de coordination de la TDSVG.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu :

- Que la MRC Vallée-de-la-Gatineau occupe le rôle d'organisme fiduciaire-répondant pour la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau, et ce, conformément à la décision de l'ensemble des partenaires de cette dernière;
- Que la MRC Vallée-de-la-Gatineau appuie la signature de l'entente spécifique liée à la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau;
- Que la MRC nomme Mme Lynn Kearney, directrice générale, et Mme Chantal Lamarche, préfète, à titre de signataire de l'entente spécifique.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Information – Soirée reconnaissance 2018

Madame la préfète informe les membres du Conseil que la soirée reconnaissance aura lieu le 18 avril prochain et que la période de mise en candidature est maintenant ouverte.

Correspondance

Aucune information concernant la correspondance reçue.

Varia pour information

900-1 Persévérance scolaire

Madame la préfète invite les membres du Conseil à prendre une action pendant la semaine de la persévérance scolaire se déroulant du 12 au 16 février prochain.

Période de questions et parole au public

Monsieur Yvon Blanchard, directeur de la municipalité de Lac Sainte-Marie, informe les membres d'une conférence de presse organisée par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à laquelle il a participé récemment à Campbell's Bay. Il résume aux membres l'information reçue (programmes destinés à la voirie locale, questionnements soulevés pour les chemins à double vocation et le chemin Paugan...). Les municipalités de la MRC n'auraient pas reçu l'invitation à cette conférence de presse.

2018-R-AG045

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu de clore la présente séance à 16 h 22.

ADOPTÉE

Chantal Lamarche
Préfète

Véronique Denis
Greffière et adjointe
à la direction générale